

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 19 mai 2006  
(convocation du 5 mai 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Mai Deux Mil Six à 17 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, M. DUPRAT Christophe, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie (jusqu'à 18h)  
M. CAZABONNE Didier à CAZABONNE Alain (jusqu'à 18h)  
M. DAVID Alain à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe  
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain  
M. FLORIAN Nicolas à Mme CAZALET Anne-Marie  
M. GELLE Thierry à M. CASTEX Régis  
M. LABARDIN Michel à Mme FAYET Véronique  
M. MERCIER Michel à M. DOUGADOS Daniel  
M. PUJOL Patrick à M. DUCHENE Michel  
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André  
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick  
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise  
M. BANAYAN Alexis à Mme BRUNET Françoise  
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge  
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEL Lucien  
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain  
M. CANIVENC René à Mme DESSERTINE Laurence  
M. CARTI Michel à M. HERITIE Michel  
M. CORDOBA Aimé à M. SARRAT Didier  
M. DAVID Jean-Louis à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain  
M. DELAUX Stéphan à M. BRON Jean-Charles

Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. CAZENAVE Charles  
Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime  
M. DUTIL Silvére à M. JAULT Daniel  
Mme FAORO Michèle à M. PIERRE Maurice  
M. FAYET Guy à Mme CASTANET Anne  
M. FERILLOT Michel à Mme DELAUNAY Michèle  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. BAUDRY Claude  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. HOUEBERT Henri (jusqu'à 18h)  
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain  
M. LOTHAIRE Pierre à M. MERCHERZ Jean  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry  
M. MONCASSIN Alain à M. FREYGEFOND Ludovic  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. NEUVILLE Michel  
Mme PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno  
M. POIGNONEC Michel à Mme VIGNE Elisabeth  
M. PONS Henri à Mme PALVADEAU Chrystèle  
Mme PUJO Colette à Mme DARCHE Michelle  
M. QUANCARD Joël à Mme RAFFARD Florence  
M. RESPAUD Jacques à M. GRANET Michel (jusqu'à 18h)  
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. GUICHOUX Jacques  
M. TAVART Jean-Michel à Mme LIMOUZIN Michèle  
Mme TOUTON Elisabeth à M. QUERON Robert

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**PESSAC - TALENCE - BORDEAUX - Aménagement de l'itinéraire Pessac-Talence-Bordeaux - Traversée des emprises ferroviaires - Convention de travaux avec SNCF pour rétablissement des ligne 63 kV - Autorisation**

Monsieur LABISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre Etablissement public réalise une voie nouvelle intitulée "Itinéraire Pessac - Talence - Bordeaux", permettant de relier le Domaine universitaire aux boulevards de Bordeaux.

Cette voie traversant l'emprise ferroviaire (lignes Bordeaux-Irun et Bordeaux-le Verdon) aux abords de la gare de la Médoquine à Talence, il est nécessaire de construire un ouvrage de franchissement. Ce projet impacte les installations ferroviaires actuelles qui devraient être reprises.

Au regard des études préliminaires puis d'avant-projet réalisées par la SNCF, la Communauté urbaine a demandé à la SNCF, seule habilitée pour ce type d'intervention, de procéder aux travaux de déplacement de plusieurs pylônes supportant les lignes HTB 63 kV La Glacière-Talence-Z Médoquine et Pessac-Talence-Z Médoquine.

Pour ce faire, une convention arrêtant les modalités d'exécution, de financement et d'entretien ultérieur de l'ouvrage a été établie, qui indique le montant estimé des travaux soit 920 000 € HT et le coût de la maîtrise d'œuvre SNCF soit 110 400 € HT.

Les travaux, qui seront exécutés sous la direction et la responsabilité de la S.N.C.F., consistent en :

- la fourniture et la mise en œuvre de tout le matériel nécessaire à la réalisation des ouvrages,
- le terrassement et la confection des massifs,
- l'assemblage et levage des pylônes,
- le réglage des conducteurs,
- la dépose et l'évacuation des massifs et supports,
- le remblaiement des fouilles,
- la remise en état du chantier.

Cette dépense, d'un montant global de 1 030 400 € HT soit 1 232 358,40 TTC, ayant le caractère d'une indemnité, doit être imputée en section de fonctionnement du budget à un article 6718 "autres charges exceptionnelles de gestion", sur la ligne budgétaire 67 / 6718 / 8220 / O400 / VD20 .

Imputée en totalité sur cette section, elle représente une lourde charge alors qu'elle se rattache, en fait, à une opération d'investissement qui va bénéficier aux usagers pendant plusieurs années.

Compte tenu du contexte (opération d'investissement) dans lequel est versée cette somme, il vous est proposé d'utiliser la technique des charges à répartir sur plusieurs exercices, prévue par l'instruction budgétaire et comptable M14, pour étaler cette dépense sur une durée maximum de cinq ans et pouvoir ainsi financer cette dépense en section d'investissement par l'emprunt.

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la SNCF,
- décider d'étaler cette charge exceptionnelle sur une durée maximum de cinq ans en ayant recours au dispositif des charges à répartir sur plusieurs exercices prévu par l'instruction budgétaire et comptable M14,
- prévoir les écritures correspondantes dans le cadre de la décision modificative n°4 de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 mai 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
1 JUIN 2006**

M. ALAIN DAVID